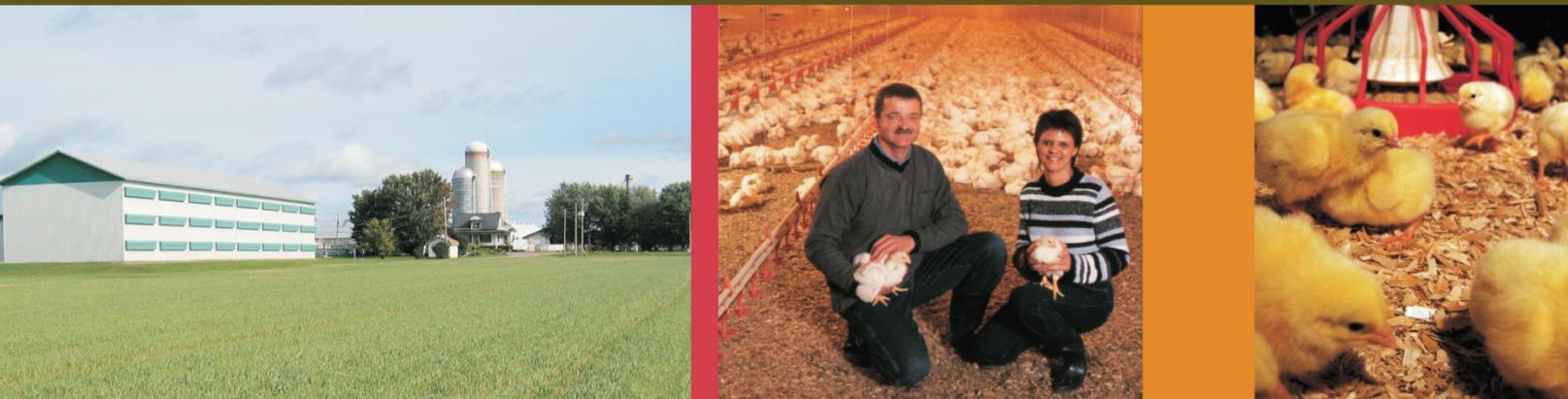


# MÉMOIRE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC- RÉSUMÉ

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE  
ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE  
BIOALIMENTAIRE : DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC

  
**Les Éleveurs de volailles**  
du Québec



Le mémoire des ÉVQ démontre tout d'abord leur rôle de catalyseur des initiatives et du développement de la filière avicole québécoise de même que leur importance économique incontournable. La production de volaille est une activité économique importante pour la province mais également pour l'ensemble des régions du Québec.

Quant aux orientations et objectifs applicables au secteur de la volaille contenus dans le Livre vert, les ÉVQ sont déjà actifs dans bien des secteurs identifiés comme la mise en valeur des produits québécois sains et sécuritaires, la rentabilité des fermes et le développement d'une filière compétitive de même que la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Les ÉVQ, par leurs activités, favorisent le développement de la filière en répondant à la demande des consommateurs ainsi que par le maintien de fermes familiales rentables et la génération de retombées en région.

Le Livre vert fait référence à plusieurs endroits à la question des circuits-courts de commercialisation. Les ÉVQ estiment qu'une gestion de l'offre équitable, efficace et transparente doit s'appuyer sur l'encadrement de la totalité de la production. Les marchés de niche peuvent être desservis à même la mise en marché structurée.

Le renforcement de la capacité concurrentielle du secteur de la volaille au Québec constitue un élément fondamental du plan stratégique des ÉVQ pour les prochaines années. Beaucoup d'initiatives ont été mises en place par les ÉVQ en ce sens.

En ce qui concerne la gouvernance, les ÉVQ ont démontré leur capacité à prendre des actions pour le bien collectif de l'ensemble des éleveurs mais également au bénéfice de toute la filière avicole du Québec et la société. Dans ce contexte, la représentation au sein de leurs instances décisionnelles ne doit pas être modifiée.

En matière de valorisation du territoire, les ÉVQ ont adopté par le passé des règlements qui assurent le maintien d'une production de volaille dans certaines régions. La gestion de l'offre et la mise en marché collective sont les meilleurs outils pour maintenir des fermes en région et permettre une meilleure répartition des fermes à travers le territoire québécois.

Sur l'accréditation syndicale, il est clair que le rapport de force des agriculteurs ne peut passer par un autre canal qu'une organisation forte qui les représente. Le pouvoir de marché détenu par les multinationales de l'alimentation et les grandes entreprises de transformation rendent indispensable l'unité de tous les agriculteurs de la province. Le principe d'accréditation unique devrait donc être clairement réitéré. Aussi, la mise en marché collective a démontré son utilité et son effet structurant. La Loi sur la mise en marché des produits agricoles devrait être non seulement maintenue, mais renforcée à certains égards.

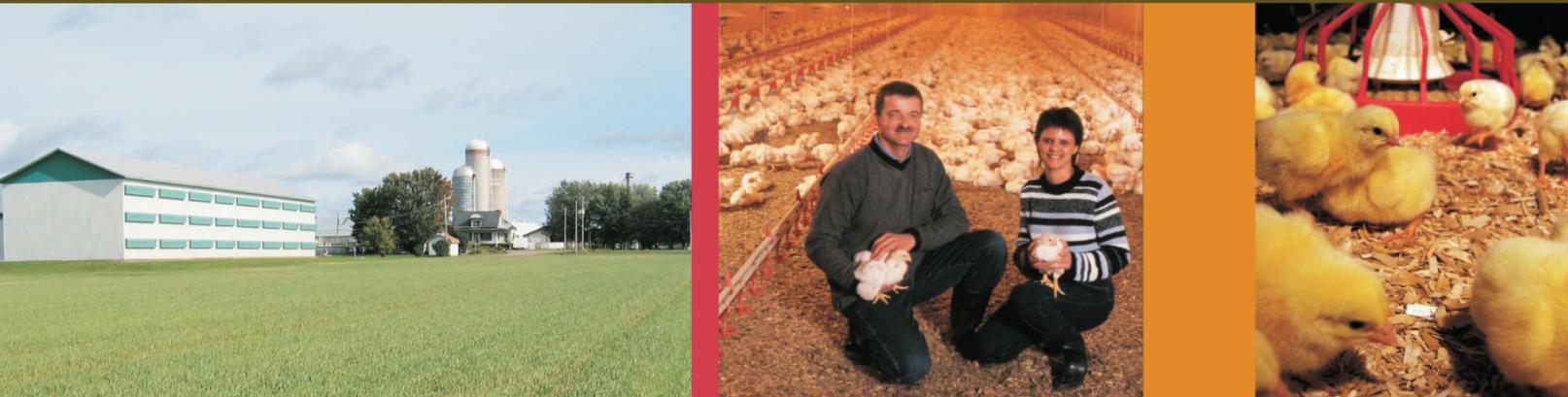
Les ÉVQ continueront non seulement d'agir dans l'intérêt collectif des éleveurs et de la filière avicole québécoise, mais leurs outils de mise en marché collective ont démontré également leur capacité à s'adapter au contexte global en évolution de même qu'à répondre à la demande des consommateurs et aux exigences de la société.

# MÉMOIRE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC RÉVISÉE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE  
ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE  
BIOALIMENTAIRE : DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC

  
**Les Éleveurs de volailles**  
du Québec



## **INTRODUCTION**

Les Éleveurs de volailles du Québec remercient la Commission d'accueillir leur intervention dans le cadre de la présente consultation sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire. Les ÉVQ saluent cet exercice de consultation sur la future politique qui définira les grandes orientations du secteur agricole et agroalimentaire pour les années et même les décennies à venir. Dans le présent mémoire, les ÉVQ démontreront tout d'abord leur rôle de catalyseur des initiatives et du développement de la filière avicole québécoise de même que leur importance économique incontournable. Par la suite, le mémoire présentera les orientations et les objectifs applicables au secteur de la volaille contenus dans le Livre vert et illustrera de quelle façon les ÉVQ, par leurs activités, favorisent le développement de la filière en répondant à la demande des consommateurs ainsi que par le maintien de fermes familiales rentables et la génération de retombées en région.

### **1. PRÉSENTATION DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC**

#### **1.1 Mission**

Issus des syndicats régionaux d'éleveurs de volailles, les ÉVQ sont regroupés en une association professionnelle qui a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Les ÉVQ peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent.

En plus de consulter leurs membres, les ÉVQ doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en les tenant informés des événements, des enjeux et des perspectives d'avenir du monde avicole.

Lieu de concertation, les ÉVQ doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché.

#### **1.2 Vision**

Par l'établissement des règlements, de conventions et de politiques favorisant le renforcement de la position concurrentielle du Québec, le développement de ses marchés, l'établissement de la relève, l'accès au quota et l'amélioration continue de la gérance, et par l'exercice d'un leadership déterminant au niveau canadien dans les dossiers commerciaux, en respect avec ses valeurs et en s'appuyant sur elles, les ÉVQ feront en sorte de conserver ou d'accroître les parts de marché du Québec en misant sur le maintien de fermes familiales rentables dans un marché canadien dont les ÉVQ constitueront le premier agent de croissance.

### 1.3 Valeurs

- ▶ Revenu adéquat
- ▶ Équité
- ▶ Solidarité
- ▶ Démocratie
- ▶ Propriété familiale
- ▶ Entreprise à dimension humaine
- ▶ Soutien à la relève
- ▶ Travail d'équipe
- ▶ Promotion du développement régional

## 2. PORTRAIT DE LA PRODUCTION

Un portrait du secteur de la volaille québécoise doit contenir quelques statistiques sur son importance économique.

Ainsi, le tableau suivant indique que la production de nos éleveurs a totalisé 420 millions de kilogrammes de volailles en 2010. Les recettes monétaires agricoles qui en découlent se sont élevées à 598 millions de dollars et notre secteur soutient plus de 6 000 emplois dans la production seulement.

<b>SECTEUR DE LA VOLAILLE AU QUÉBEC – QUELQUES STATISTIQUES (2010)</b>		
<b>Volume de production :</b>		<b>381 066 809 kg de poulet (poids vif) 38 832 679 kg de dindon (poids vif)</b>
<b>Recettes monétaires agricoles</b>	<b>Poulet :</b>	<b>531 083 938 \$</b>
	<b>Dindon :</b>	<b>66 587 144 \$</b>
<b>Consommation :</b>	<b>Poulet :</b>	<b>31,3 kg par habitant</b>
	<b>Dindon :</b>	<b>4,4 kg par habitant</b>
<b>Emplois à la ferme<sup>1</sup> :</b>	<b>Directs et indirects :</b>	<b>6 100 emplois</b>

---

<sup>1</sup> Informetrica Ltd., L'incidence économique des industries de la volaille et des œufs au Canada, 2011.

## **2.1 Performance comparée du système de régulation du secteur avicole**

Soucieuse de maintenir une filière avicole compétitive dans un contexte de régulation par la gestion de l'offre, les ÉVQ, en collaboration avec la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et le syndicat des producteurs d'œufs d'incubation, ont mandaté le groupe AGÉCO de produire une analyse comparée des performances du système canadien avec celui des États-Unis, de la France et de l'Australie. L'étude publiée en juillet 2009 confirme les éléments suivants à propos de la filière avicole:

- ▶ Le cadre réglementaire influence peu la capacité du secteur du poulet à griller à répondre à la demande des consommateurs. (Les consommateurs canadiens sont aussi bien servis que ceux des États-Unis, de la France, et de l'Australie);
- ▶ L'évolution des prix à la production est peu influencée par le système de régulation, à l'exception de l'Australie où la déréglementation a accéléré la chute des prix aux producteurs sans pour autant se traduire par une baisse du prix aux consommateurs;
- ▶ Dans tous les pays, le Canada inclus, la chaîne de valeur de la volaille se caractérise par une amélioration rapide de l'efficacité technique de la production;
- ▶ Les économies de coût de production, découlant des gains d'efficacité à la production, sont transmises aux transformateurs et aux distributeurs;
- ▶ Le système de régulation n'a pas d'impact sur le taux de consommation intérieure. D'ailleurs, le poulet demeure la viande la plus consommée au Canada;
- ▶ La stratégie des détaillants influence principalement le prix à la consommation. De plus, il apparaît que la déréglementation en Australie, dans le poulet, n'a pas apporté de gains pour les consommateurs; dans ce cas, la baisse des prix à la production a plutôt permis d'accroître les marges de la transformation et de la distribution;
- ▶ La concentration de la production est plus importante aux États-Unis qu'au Canada. Au Canada, la majorité du cheptel est détenue par les fermes de taille moyenne alors qu'aux États-Unis il est la propriété de grandes entreprises;
- ▶ La performance du système de gestion de l'offre dans les secteurs du poulet et des œufs soutient très bien la comparaison avec les systèmes de régulation des trois autres pays analysés. En ce sens, sa remise en cause éventuelle ne pourrait se justifier sur la base d'un quelconque gain potentiel pour le consommateur canadien, d'autant plus que l'expérience australienne n'apparaît pas très concluante en la matière.

Finalement, il est sans doute utile de rappeler ici que les productions sous gestion de l'offre comme la production de volailles ne requièrent pas de financement de l'État et assurent un revenu relativement stable qui est suffisant pour compenser les coûts de production, tout en répondant aux besoins du marché.

## **3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU LIVRE VERT**

Le Livre vert énonce des grandes orientations ainsi que des objectifs généraux et spécifiques. Les ÉVQ et l'ensemble de la filière volaille du Québec ont déjà entrepris des initiatives dans l'atteinte d'un bon nombre de ces objectifs.

### **3.1 Première orientation : Distinguer nos produits alimentaires**

Sur la première orientation, nous ne pouvons que saluer les initiatives en matière d'identification des produits du Québec. D'ailleurs, les ÉVQ offrent aux intervenants qui le désirent l'utilisation du logo «Poulet du Québec». Cette initiative permet aux utilisateurs de bénéficier de l'effet de levier de nos efforts dans le développement d'une marque forte et différenciée et sert autant d'identification de provenance que de qualité. Toujours en ce qui concerne l'identification des produits, l'étiquetage doit être clair et facile à comprendre pour le consommateur. De plus, les aliments identifiés comme étant des produits «du Québec» devraient être produits (ou élevés dans le cas de la volaille), et non pas seulement transformés, au Québec.

Les ÉVQ et les membres du Conseil du poulet élaborent aussi une campagne annuelle de communication et de valorisation du poulet du Québec. Le Conseil du poulet est composé des Éleveurs de volailles du Québec, des Rôtisseries St-Hubert, d'Exceldor, d'Olymel et de PFK.

En ce qui concerne la salubrité et la sécurité alimentaire, les ÉVQ ont consacré beaucoup de ressources au cours des dernières années à l'implantation du Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF). Aujourd'hui, la totalité des fermes de poulet au Québec sont maintenant certifiées en vertu de ce programme.

#### **3.1.1 Les circuits-courts**

Le Livre vert fait référence à plusieurs endroits à la question des circuits-courts de commercialisation. **Les ÉVQ estiment qu'une gestion de l'offre équitable, efficace et transparente doit s'appuyer sur l'encadrement de la totalité de la production.** Une ouverture non supervisée à des mises en marché en marge du système irait seulement à l'avantage de certains joueurs au détriment de la collectivité des éleveurs qui se sont pris en main et qui se sont structurés pour le bien commun de leurs membres. Cela étant dit, le plan conjoint permet aux éleveurs d'organiser la vente de leurs produits et ainsi conclure des ententes directes avec les acheteurs. Ainsi, une trentaine d'éleveurs, situés dans la majorité des régions administratives du Québec, mettent directement en marché une portion de leur propre production. Rappelons que la dernière sentence arbitrale tenant lieu de convention de mise en marché du poulet pouvait constituer un frein à l'essor des marchés de niche puisque le statut de producteur ne permettait pas nécessairement d'obtenir un statut d'acheteur.

La convention intervenue entre les ÉVQ et l'AAAQ et déposée à la Régie en mars dernier, répond à cette préoccupation, en permettant et valorisant spécifiquement la vente directe par les éleveurs. Selon ce projet de convention, chaque éleveur pourrait dorénavant mettre en marché directement à la ferme jusqu'à 97 500 kg par année, sujet à un plafond provincial de 1,6 Mkg par année. À cela s'ajoutent les volumes pouvant être mis en marché directement à la ferme par les éleveurs détenant des quotas de moins de 200m<sup>2</sup>, qui représentent une production annuelle totale d'environ 250 000 kilogrammes.

Les circuits-courts comme les marchés publics, l'achat direct à la ferme, les circuits agrotouristiques, etc. peuvent être approvisionnés à même les volumes disponibles dans le système de mise en marché

collective de la volaille au Québec. **Les marchés de niche peuvent être desservis à même la mise en marché structurée.** Les efforts déployés par les ÉVQ afin de préserver la race de poulet *Chantecler*, une des trois races patrimoniales reconnues au Québec, en est un exemple probant. La protection à long terme de cette race patrimoniale est ainsi assurée par la concertation au sein de la filière et par le cadre réglementaire existant. De plus, le mécanisme d'attribution des approvisionnements exceptionnels permet de desservir des marchés de niche comme le poulet biologique, la poulette «New York Dress», le poulet de Cornouailles et le gros poulet.

### **3.2 Deuxième orientation : Renforcer notre capacité concurrentielle**

**Le renforcement de la capacité concurrentielle du secteur de la volaille au Québec constitue un élément fondamental du plan stratégique des ÉVQ pour les prochaines années.** Beaucoup d'initiatives ont été mises en place comme l'entente Québec-Ontario sur les garanties d'approvisionnement, le programme de relève et la création de la Chaire avicole et du Centre de recherche avicole. D'autres sont en implantation comme le système de vente centralisée dans le dindon et la vente centralisée de quotas dans le poulet, dont la mise en place est prévue à la fin de 2011. Dans les deux cas, les objectifs de tels mécanismes sont de stabiliser la valeur des quotas et de faciliter l'accès égal aux quotas. Un bon nombre d'autres initiatives spécifiques ont également été identifiées par la planification stratégique des ÉVQ, comme le renforcement des outils d'analyse du marché canadien du poulet et du dindon par exemple. L'implantation des dispositions prévues au projet de convention de mise en marché entre les ÉVQ et l'AAAQ permettrait aussi de renforcer la capacité concurrentielle des fermes de même que des transformateurs et des acheteurs.

Enfin, bien que nous supportions totalement les marchés de niche ou de créneaux, nous tenons à rappeler l'importance de la production principale, celle du marché de masse. En effet, avec un revenu à la ferme de près de 600M\$ par année pour le secteur de la volaille au Québec, il est essentiel de diriger les mesures de renforcement et de support gouvernemental, tel que la préservation de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, vers l'ensemble de la production.

#### **3.2.1 Gouvernance**

Les conventions de mise en marché et la réglementation comprennent déjà des mécanismes de consultation entre les maillons et des comités ont été mis sur pied à cet effet, sans oublier la création d'organismes comme l'EQCMA et le Conseil du poulet, qui regroupent les divers intervenants de la filière. D'autres comités ont aussi été mis en place pour traiter des dossiers spécifiques touchant l'ensemble de la filière, comme le comité sur la production du poulet sans antibiotiques, le comité des attrapeurs de poulets et de dindon, le comité sur la biosécurité en plus des nombreux autres comités de travail éleveurs-transformateurs issus de la convention de mise en marché.

Si l'on considère qu'il n'y a à toute fin pratique que deux acheteurs de dindon au Québec et que ces deux mêmes acheteurs comptent pour plus de 85% de la production de poulet de la province, il devient clair qu'une représentation forcée de l'industrie sur des comités formels de consultation ne ferait que diluer davantage le pouvoir des producteurs. Dans le même sens, il deviendrait à toute fin pratique impossible de négocier avec les acheteurs s'ils devaient siéger sur nos instances.

Finalement, la raison d'être de la gestion de l'offre est de garantir au consommateur un volume stable et prévisible de produit de qualité à prix raisonnable, tout en assurant aussi un revenu raisonnable aux producteurs. La vocation de la gestion de l'offre, comme celle des plans conjoints, n'est absolument pas d'être au service des fournisseurs d'intrants ou de services agricoles. D'ailleurs, ceux-ci bénéficient de la gestion de l'offre parce que la production de leurs clients est stable, prévisible et rémunérée selon un prix équitable.

En plus de diluer la représentation des producteurs à l'échelle provinciale ou régionale, une participation accrue de représentants de l'industrie aux instances décisionnelles des groupes de producteurs viendrait atténuer encore davantage cette représentation à l'échelle nationale. **Les éleveurs de volailles du Québec ont démontré leur capacité à prendre des actions pour le bien collectif de l'ensemble des éleveurs mais également au bénéfice de toute la filière avicole du Québec et la société. Dans ce contexte, la représentation au sein de leurs instances décisionnelles ne doit pas être modifiée.**

### **3.3 Troisième orientation : Valoriser l'environnement et le territoire du Québec**

La valorisation de l'environnement et du territoire du Québec fait constamment partie des préoccupations des éleveurs de volailles. En matière d'environnement, autant les actions entreprises que les résultats démontrent à quel point les éleveurs de volailles tiennent à cœur la préservation de l'eau et de leur voisinage. La collaboration de tous les acteurs, et pas seulement des éleveurs, est nécessaire à la réussite de ces initiatives, que l'on pense aux ministères de l'agriculture et de l'environnement et aux organismes de recherche (CRAAQ, IRDA, etc.).

En matière de valorisation du territoire, les ÉVQ ont adopté par le passé des règlements qui assurent le maintien d'une production de volaille dans la région du Saguenay – Lac-St-Jean, de la Côte-du-Sud, de la Beauce et de Québec. **La gestion de l'offre et la mise en marché collective sont les meilleurs outils pour maintenir des fermes en région et permettre une meilleure répartition des fermes à travers le territoire québécois.** Également, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles devrait être appliquée rigoureusement et même renforcée. Cette loi permet aux entreprises agricoles de s'établir ou de demeurer partout sur le territoire québécois. En diluer la portée ou l'application contribuerait à éloigner encore davantage les fermes des consommateurs, ce qui est contraire à certains objectifs identifiés.

### **3.4 Action collective**

Sur l'accréditation syndicale, il est clair que le rapport de force des agriculteurs ne peut passer par un autre canal qu'une organisation forte qui les représente. Le pouvoir de marché détenu par les multinationales de l'alimentation et les grandes entreprises de transformation rendent indispensable l'unité de tous les agriculteurs de la province. **Le principe d'accréditation unique devrait donc être clairement réitéré :**

- L'accréditation syndicale unique en agriculture, au même titre que la mise en marché collective, est une des plus grandes forces de l'agriculture québécoise;
- Ces deux outils permettent au Québec d'être dans le groupe de tête au Canada et en Amérique au regard de la protection de l'environnement, de la traçabilité et de l'innocuité des aliments,

qu'il peut développer une agriculture qui répond aux attentes sociétales. Une agriculture qui repose sur une multitude de fermes, dynamiques, diversifiées, rentables, partout au Québec;

- Il existe plusieurs syndicats agricoles au Québec, mais la reconnaissance d'une seule unité d'accréditation sur tout le territoire québécois est nécessaire pour assurer un équilibre fonctionnel et équitable dans les rapports entre les agriculteurs et les autres intervenants.

Quant à la mise en marché collective, elle a démontré son utilité et son effet structurant. **La Loi sur la mise en marché des produits agricoles devrait être maintenue intégralement**, mise à part la modification rendue nécessaire par les dossiers Bourgouin et Bombardier :

- Quelque 77 % (5 G\$ en valeur) de tous les produits agricoles mis en marché au Québec le sont par l'intermédiaire de la mise en marché collective et 70 % des recettes monétaires des producteurs agricoles proviennent de la vente à des transformateurs québécois, contre seulement 27 % dans les autres provinces;
- À travers les plans conjoints, les producteurs investissent dans la recherche, l'innovation et la promotion de leurs produits, adoptent des normes régissant la qualité de ces derniers et négocient des conditions de mise en marché leur permettant d'en tirer des prix équitables;
- La Loi sur la mise en marché des produits agricoles offre toute la souplesse qu'il faut pour favoriser l'émergence de nouveaux créneaux de production;
- Les fournisseurs d'intrants bénéficient tout autant de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre par des productions stables et rémunérées selon les coûts de production;

Finalement, **l'article 123 ne doit pas être modifié**. En effet, il ne serait certainement pas souhaitable qu'un groupe spécifique de producteurs ou une assemblée de catégorie puisse modifier une contribution ou un prélevé sans le faire approuver par une instance comme un conseil d'administration ou une assemblée générale.

### **3.5 Secrétariat à la spécificité agricole**

Les agricultures du monde opèrent à l'intérieur de contraintes climatiques, thermiques et agronomiques incontrôlables les plaçant en situations commerciales très inégales, voire inéquitables, sur le plan économique. D'autre part, l'agriculture et la production d'aliments sont conditionnées par des considérations nationales légitimes et choisies, d'ordre culturel, politique, sanitaire ou social.

Les droits fondamentaux liés à l'agriculture, comme le droit à l'alimentation, renforcent le caractère d'exception des denrées agricoles et alimentaires. La marchandisation des aliments banalise leur caractère unique et nie les responsabilités nationales au regard de l'alimentation des populations. Dans les faits, ces responsabilités reposent de plus en plus sur les épaules des individus ou des sociétés privées. Le milliard de personnes qui souffrent de la faim démontre à quel point l'offre alimentaire libéralisée ne permet pas de travailler sur ces enjeux pour le bien commun.

La réalité nous enseigne aussi qu'en agriculture il suffit d'un très faible déséquilibre entre l'offre et la demande pour que le prix des denrées alimentaires, ou même celui des ressources nécessaires pour les produire comme les terres, varie substantiellement, au point de menacer la structure de base des agricultures partout dans le monde. La spéculation sur les denrées alimentaires ou sur les sols arables de

même que les événements extrêmes que subissent régulièrement les territoires agricoles exacerbent cette faible marge de manœuvre.

Par conséquent, **les Éleveurs de volailles du Québec supportent la création d'un secrétariat à la spécificité agricole** dont le mandat serait de réaliser des activités de veille, de recherche, de consultation, de communication et de promotion à l'égard de l'exception agricole et des mesures collectives.

#### 4.CONCLUSION

La production de volaille est une activité économique importante pour la province mais également pour l'ensemble des régions du Québec. Les ÉVQ sont déjà actifs dans bien des secteurs identifiés par le Livre vert comme la mise en valeur des produits québécois sains et sécuritaires, la rentabilité des fermes et le développement d'une filière compétitive de même que la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Les ÉVQ continueront non seulement d'agir dans l'intérêt collectif des éleveurs et de la filière avicole québécoise, mais leurs outils de mise en marché collective ont démontré également leur capacité à s'adapter au contexte global en évolution de même qu'à répondre à la demande des consommateurs et aux exigences de la société.